

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE MOTION

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, Francis Matte,

Que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Croix tenue le 20 août 2024, qu'un avis de motion fut donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement numéro 717-2024 intitulé « **Règlement modifiant le règlement de zonage 389-2007 abrogeant le chapitre 16, dispositions concernant les éoliennes** ».

DONNÉ À SAINTE-CROIX, comté de Lotbinière, ce 21^e jour du mois d'août 2024



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, **FRANCIS MATTE**, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Croix, résidant à Québec, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, en plus de sa publication sur le site internet au saintecroix.ca, le 21^e jour du mois d'août 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois d'août 2024



Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier